

## Bandelettes urinaires

Le dosage urinaire est **un outil d'évaluation objectif** de la qualité de la prise en charge et non un outil de contrôle des consommations. C'est un **examen complémentaire**, dont le résultat est à confronter aux éléments cliniques qu'il ne peut remplacer. La positivité d'un dosage urinaire ne constitue en aucun cas un argument pour l'arrêt du soin.

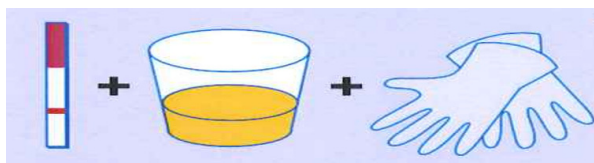
### Méthodologie:

De façon pratique, il est conseillé de les utiliser:

- Au moment du bilan addictologique initial
- Au court des premiers temps de prise en charge
- Ponctuellement par la suite (les dosages urinaires sont vivement recommandés lors des relais)

### Mode d'emploi

1. Faire le prélèvement d'urine dans le gobelet.
2. Tremper délicatement la bandelette jusqu'à la ligne rouge. Surveiller la progression par capillarité pendant 30 secondes environ. Lire le résultat après 1 à 5 minutes. Ne plus interpréter les résultats après 10 minutes



### Interprétation



Positif

Présence de la substance



Négatif

Absence de la substance



Invalide

| Substances Psychoactives                   | Temps limite de détection en jours |
|--|------------------------------------|
| Morphine/ Opiacés                          | 2 à 5 jours                        |
| Méthadone                                  | 2 à 5 jours                        |
| Buprénorphine                              | 2 à 6 jours                        |
| Cannabis ( THC):<br>sommation unique       | 2 à 3 jours                        |
| sommation moyenne                          | 5 à 20 jours                       |
| sommation chronique                        | 21 à 60 jours                      |
| Benzodiazépines<br>sommation occasionnelle | 1 à 3 jours                        |
| ement de longue durée                      | 25 à 40 jours                      |
| Cocaïne                                    | 2 à 3 jours                        |
| Amphétamines                               | 1 à 3 jours                        |

### Temps de détection des substances dans les urines

Le réseau RESAPSAD **propose aux médecins de ville adhérents** du réseau des bandelettes urinaires de substances psychoactives (**métabolite de la méthadone (EDDP), buprénorphine, opiacés, benzodiazépines, amphétamines, cocaïne, cannabis, métha amphétamine, tramadol**).

N'hésitez pas à nous contacter pour en disposer à votre cabinet.